



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 8 avril 2021 DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Madame Dominique QUÉHEILLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 31
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE,
Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE,
M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO,
Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO,
Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT,
Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ.
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. André LABARTHE.

6 - BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

AP 2016-01 - Opération budgétaire n° 715

Par délibération du 29 juillet 2020, le Conseil municipal a modifié la répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme comme suit :

DEPENSES						
MONTANT AP	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	CP 2020	CP2021
796 300 €	12.246 €	26.879,50 €	171.252,63 €	106.206,51€	CP : 170.000,00 € RAR : 118.674,51 €	191 040,85 €

En 2020, les travaux engagés au titre de l'agenda d'accessibilité se sont élevés à 193.302,94 €. Les travaux réalisés s'élèvent à 155.324,96 €. Par ailleurs, des restes à réaliser d'un montant de 37.977,98 € ont été reportés pour un paiement en 2021.

Par ailleurs, les travaux de mise en accessibilité du Tribunal nécessitent une augmentation de l'enveloppe de l'autorisation de programme.

Il est proposé d'augmenter cette enveloppe de 63.587,58 € et de revoir les crédits de paiement de cette autorisation, savoir :

DEPENSES						
MONTANT AP	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	CP 2021
859 887,58 €	12.246 €	26.879,50 €	171.252,63 €	106.206,51 €	155.324,96 €	350.000 € RAR : 37.977,98 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** le montant de l'autorisation de programme à 859.887,58 €,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 8 avril 2021.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 13/04/2021



Bernard UTHURRY